

CP / PF 246 - 1951 Sion  
☎ 027 327 22 63  
Fax 027 327 22 79  
info@cpauto.ch  
IBAN CH92 0900 0000 1900 8318 2

Sion, le 25 octobre 2024  
pv

## **Conditions de travail 2025**

Madame, Monsieur,

Les partenaires à la Convention collective de travail de la branche automobile du canton du Valais (CCT), soit l'organisation des employeurs, la Section valaisanne de l'Union professionnelle suisse de l'automobile UPSA, et les organisations des travailleurs, les syndicats SCIV, SYNA et UNIA, se sont réunis en date du 9 octobre 2024 pour convenir des conditions de travail 2025.

Les négociations se sont achevées sur les accords suivants :

### **Salaires réels**

(Annexe art. 7 al. 2)

Tenant compte de l'IPC de 107,2 (indice décembre 2020) au 30 septembre 2024, il a été décidé **d'augmenter tous les salaires réels de Fr. 70.-/mois soit de Fr. 0.38/heure** dès le 1er janvier 2025.

De plus les deux articles ci-après ont été ajouté à l'art. 7 de l'annexe :

(Annexe art. 7 al. 2bis)

**Les augmentations des salaires réels octroyées par les employeurs dès le 1er octobre 2024 sont déductibles de l'augmentation prévue à l'article 2.**

(Annexe art. 7 al. 2ter)

**L'augmentation des salaires réels prévue à l'article 2 ne s'applique pas aux contrats de travail débutant à partir du 1er octobre 2024. Les travailleurs engagés à partir de cette date bénéficieront des conditions salariales en vigueur au moment de la conclusion de leur contrat, sans ajustement lié à l'augmentation susmentionnée.**

Toutes ces modifications sont dans l'attente de la validation par le SECO

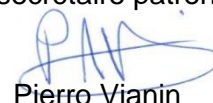
Ces décisions, la CCT et son annexe seront publiés sur le site internet de la section valaisanne de l'UPSAs ([www.upsa-vs.ch](http://www.upsa-vs.ch)), sous « Section » « Convention collective ».

Nous vous remercions de bien vouloir porter la présente à la connaissance de vos collaborateurs et d'appliquer ces décisions dans votre entreprise.

Restant très volontiers à votre disposition pour toute autre information que vous souhaiteriez, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

COMMISSION PARITAIRE PROFESSIONNELLE  
DE LA BRANCHE AUTOMOBILE  
DU CANTON DU VALAIS

Le secrétaire patronal



Pierre Vianin